



APPEL A CANDIDATURES DES COMMERCANTS ARTISANS-CREATEURS

VILLAGE D'ETE
DU 1^{ER} JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2024

LA BLANCHIERIE
PLACE LOUIS ANDRE CHAIGNAUD



PREAMBULE

Chaque année, le château de La Rochefoucauld accueille plus de 30 000 visiteurs, avec un pic d'activité en été. La municipalité a donc décidé de créer un village d'été au pied du château.

Le village est situé en bord de Tardoire, à la blancherie, parc Louis André Chaignaud.

Le village est dédié aux artisans-créateurs, artisans-métiers d'art ou artistes. L'ambition est de créer un nouveau lieu dédié aux artisans non sédentaires qui aiment notre cité et souhaitent pouvoir y exercer leur commerce pendant la période estivale.

Nous espérons que vous serez à nos côtés dès cette année pour construire avec nous ce nouveau rendez-vous de l'été rupificaldien.

Jacky Bouchaud maire adjoint chargé de la culture.

DESCRIPTION

Le village

Il est composé de 12 échoppes à louer.

Chaque échoppe fait une superficie de 12m² et est en bois.

Le village est installé par les services municipaux selon un plan précis qui ne pourra être modifié que par la commune. Cette implantation a été validée par le service d'architecture des Bâtiments de France.

Type de chalets :

- Echoppes avec tablette
- Echoppes avec double portes/volets

Dimensions : 3,60 m de façade et 2,40 m de prof.

Les tarifs :

Une échoppe = 600€ /mois

Soit sur la période du 1/06/24 au 15 septembre 2024 : 3×600€ = 1800€ (3 mois + 2 semaines)

Le tarif de location comprend la mise à disposition de l'échoppe + l'électricité.

Accès à l'électricité :

Eclairage et électricité : la commune s'engage à fournir l'éclairage et l'électricité de l'échoppe louée : une arrivée électrique de 220v (16 ampères) . Le participant devra amener ses rallonges et multiprises en bon état de marche.

Utilisation du gaz

L'utilisation de bouteilles de gaz est **formellement interdite** au sein des chalets et plus largement dans le village.

Le village sera ouvert tous les jours du 1er juin au 15 septembre de 10h à 20h, dimanches et jours fériés compris. Chaque locataire aura la possibilité de fermer un jour (au choix) par semaine.

Utilisation

L'échoppe ne pourra pas être peinte. Seuls des éléments d'accroche pourront être fixés proprement de manière à ne pas endommager la structure.

Installation le vendredi 31 mai.

Démontage : à partir du 15 septembre.

Sélection des candidats

Critères :

- Qualité et originalité des produits proposés : **5 points**
- Localisation géographique de l'artisan et des produits : **5 points**
- Décoration/animation du stand et présentation des produits proposés : **5 points**

Note sur 15 points : _____/15

La sélection sera réalisée par un jury composé des membres de la commission municipale culture/communication, de représentants des services culture et communication.

PROCEDURE

Cette présente consultation porte sur 12 échoppes maximum qui sont mises en location.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication-culture au 05 45 62 38 28 ou par email : culture@larochefoucauldenangoumois.fr

Le dossier de candidature ci-après doit être retourné par courrier au plus tard le 15 mai 2024 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois
Candidature village d'été
BP 13 place Emile Roux
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois

Vous pouvez également déposer votre dossier au secrétariat de la mairie.

La réception du dossier de candidature ne vaut pas admission.

Un email sera envoyé pour confirmer sa bonne réception.

Tout dossier incomplet ou qui arrivera au-delà de la date indiquée ci-dessus ne sera pas étudié.

L'attribution des échoppes s'effectue en fonction des critères de sélections définis ci-dessus.

La location devra couvrir la période du 1^{er} juin au 15 septembre.